

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL125

Date de convocation : 6 décembre 2018

Affichage du compte-rendu : 20 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019 – Budget principal

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Annie BERTON (donne pouvoir à Thierry MOLLARET), Lilian MORINON (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Souade KACI

Rapporteur : Danièle POTIRON

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement (en dehors des reports de crédits), dont le service aura été fait au début de l'exercice 2019. Il s'agit par exemple de matériels destinés aux services et aux divers équipements de la ville, aux travaux urgents sur les bâtiments communaux, aux travaux de voirie, aux acquisitions foncières, à l'acquisition de véhicules.

Cette délibération permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1^{er} janvier 2019 et favorisera la réalisation de la politique d'équipement de la ville, telle qu'elle vous sera proposée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2019.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à engager, liquider et ordonnancer les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2019, en dessous des limites fixées par la réglementation, pour les montants précisés dans l'annexe jointe au présent rapport pour un montant maximum de 103 923,80 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Avec 7 abstentions :

Joël CAS Annie BERTON Lilian MORINON Thierry
MOLLARET Guy PENDARIES Sylviane STRETTI Réjane
CLOUPET

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Délibération permettant d'autoriser l'engagement et le mandatement des crédits d'investissement avant l'adoption du BP 2019

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181213-VILLE_2018DL125-DE

Chap.	Nat.	Fonc.	Libellé compte	Crédits ouverts en 2018 (BP)	Limites légales du CGCT soit 25% des crédits ouverts	conseil municipal (10%)
20	2031	020	Frais d'études	31 000,00	7 750,00	3 100,00
20	2033	020	Frais d'insertion	6 500,00	1 625,00	650,00
21	2182	020	Matériel de transport	31 000,00	7 750,00	3 100,00
21	2183	020	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	375,00	150,00
21	2184	212	Mobilier	10 500,00	2 625,00	1 050,00
21	2184	321	Mobilier	7 200,00	1 800,00	720,00
21	2184	421	Mobilier	3 720,00	930,00	372,00
21	2188	024	Autres	10 500,00	2 625,00	1 050,00
21	2188	311	Autres	7 000,00	1 750,00	700,00
21	2188	321	Autres	18 000,00	4 500,00	1 800,00
21	2188	33	Autres	13 700,00	3 425,00	1 370,00
21	2188	40	Autres	20 850,00	5 212,50	2 085,00
21	2188	823	Autres	7 450,00	1 862,50	745,00
23	2312	020	Terrains	7 000,00	1 750,00	700,00
23	2312	810	Terrains	85 000,00	21 250,00	8 500,00
23	2312	823	Terrains	77 900,00	19 475,00	7 790,00
23	2313	020	Constructions	152 418,00	38 104,50	15 241,80
23	2313	022	Constructions	26 500,00	6 625,00	2 650,00
23	2313	024	Constructions	72 700,00	18 175,00	7 270,00
23	2313	026	Constructions	35 000,00	8 750,00	3 500,00
23	2313	211	Constructions	122 700,00	30 675,00	12 270,00
23	2313	212	Constructions	241 100,00	60 275,00	24 110,00
23	2315	112	Installations, matériel & outillage techniques	50 000,00	12 500,00	5 000,00
			TOTAUX	1 039 238,00	259 809,50	103 923,80